


<p>République Française Département des Pyrénées-Orientales</p> <p>Nombre de membres : Afférents au Conseil de Communauté : 41 En exercice : 41 Ayant pris part à la délibération : 33 Date de la Convocation : 13/03/2024 Date d'affichage de la convocation : 13/03/2024</p>		<p>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES AGLY-FENOUILLEDES</p> <p><u>SEANCE DU 19 Mars 2024</u></p> <p>L'an deux mille vingt-quatre et le Mardi 19 Mars à 18 h 00, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à SAINT-PAUL DE FENOUILLET au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Charles CHIVILO, Président.</p>
<p>Présents</p>		<p>Christian LEMOINE, Toussainte CALABRESE, Agnès CARRERE, Jean-Marc SANCHEZ, Jean-Louis RAYNAUD, Christophe MALAPRADE, Virginie LEE MAEGHT, Didier FABRESSE, Béatrice LAGACHE, Jean-Pierre IZARD, Eric BOUCHADEL, Jacques BARTHES, Charles CHIVILO, Hervé BENET, Sidney HUILLET, Gilles DEULOFEU, Paul FOUSSAT, Guy CALVET, Jacques LARROCHE, Audrey GIRAUD, Anne JIMENEZ, Francis FOULQUIER, Cécile DUPUY, Jean-Luc LLANES, Christiane DURAND, Didier FOURCADE. Anthony SANDRET représenté par son suppléant David GROULT Alain BOYER représenté par sa suppléante Hélène BORTOLIN,</p>
<p>Ont donné procuration</p>		<p>Hélène CAUGANT a donné pouvoir à Didier FABRESSE, Pierre-Henri BINTEIN a donné pouvoir à Jacques BARTHES, Jacques BAYONA a donné pouvoir à Christiane DURAND et Jean-François DIAZ a donné pouvoir à Francis FOULQUIER</p>
<p>Absents excusés et non excusés</p>		<p>Claude FILLLOL, Marc CARLES, Christelle ALONSO, Alexandre VILLA, Auguste BLANC, Guy NORMAND, Yvon CRAMBES et Maryse BOUSQUET</p>
<p>Secrétaire de séance</p>		<p>Gilles DEULOFEU</p>

AFFAIRE 01 FINANCES
Attribution d'un Fonds de Concours 2024 à la Commune de SAINT-PAUL DE FENOUILLET « Réalisation d'un passage traversant aux abords du Chapitre »

Rapporteur : Charles CHIVILO, Président.

VU la délibération N°07 du 10 Février 2021, par laquelle le Conseil Communautaire a adopté le Règlement des Fonds de Concours 2021-2026 au profit des Communes membres ;

VU la Commission « FONDS DE CONCOURS » réunie le 9 février 2024 ;

Conformément à l'Article 4.2 du Règlement, et après examen du dossier et avis favorable de la Commission, le Conseil doit se prononcer sur l'attribution du Fonds de Concours de la Commune de SAINT-PAUL DE FENOUILLET.

VU L'Article L. 5214-16 V du CGCT,

VU l'exposé du Président,

CONSIDERANT que la commune sollicite un maximum de subvention afin d'avoir l'autofinancement le plus faible possible,

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECIDE l'attribution d'un Fonds de Concours 2024 à la Commune de SAINT-PAUL DE FENOUILLET pour le projet de réalisation d'un passage traversant aux abords du Chapitre:

MONTANT DE LA DEPENSE (HT)	85 285
MONTANT FONDS DE CONCOURS	7 500

PRECISE:

- Que la validité du Fonds de Concours attribué est précisée à l'Article 05 du Règlement ;
- Que les modalités de versement du Fonds de Concours sont précisées à l'Article 06 du Règlement.


Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Charles CHIVILO

<p>République Française Département des Pyrénées-Orientales</p> <p>Nombre de membres : Afférents au Conseil de Communauté : En exercice : Ayant pris part à la délibération : Date de la Convocation : Date d'affichage de la convocation :</p>	 <p>41 41 33 13/03/2024 13/03/2024</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES AGLY-FENOUILLEDES</p> <p><u>SEANCE DU 19 Mars 2024</u></p> <p>L'an deux mille vingt-quatre et le Mardi 19 Mars à 18 h 00, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à SAINT-PAUL DE FENOUILLET au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Charles CHIVILO, Président.</p>
<p>Présents</p>		<p>Christian LEMOINE, Toussainte CALABRESE, Agnès CARRERE, Jean-Marc SANCHEZ, Jean-Louis RAYNAUD, Christophe MALAPRADE, Virginie LEE MAEGHT, Didier FABRESSE, Béatrice LAGACHE, Jean-Pierre IZARD, Eric BOUCHADEL, Jacques BARTHES, Charles CHIVILO, Hervé BENET, Sidney HUILLET, Gilles DEULOFEU, Paul FOUSSAT, Guy CALVET, Jacques LARROCHE, Audrey GIRAUD, Anne JIMENEZ, Francis FOULQUIER, Cécile DUPUY, Jean-Luc LLANES, Christiane DURAND, Didier FOURCADE. Anthony SANDRET représenté par son suppléant David GROULT Alain BOYER représenté par sa suppléante Hélène BORTOLIN,</p>
<p>Ont donné procuration</p>		<p>Hélène CAUGANT a donné pouvoir à Didier FABRESSE, Pierre-Henri BINTEIN a donné pouvoir à Jacques BARTHES, Jacques BAYONA a donné pouvoir à Christiane DURAND et Jean-François DIAZ a donné pouvoir à Francis FOULQUIER</p>
<p>Absents excusés et non excusés</p>		<p>Claude FILLOL, Marc CARLES, Christelle ALONSO, Alexandre VILLA, Auguste BLANC, Guy NORMAND, Yvon CRAMBES et Maryse BOUSQUET</p>
<p>Secrétaire de séance</p>		<p>Gilles DEULOFEU</p>

AFFAIRE 02

FINANCES

Attribution d'un Fonds de Concours 2024 à la Commune de LATOUR-DE-FRANCE « Rénovation énergétique d'une salle communale et de ses abords »

Rapporteur : Charles CHIVILO, Président.

VU la délibération N°07 du 10 Février 2021, par laquelle le Conseil Communautaire a adopté le Règlement des Fonds de Concours 2021-2026 au profit des Communes membres ;

VU la Commission « FONDS DE CONCOURS » réunie le 9 février 2024 ;

Conformément à l'Article 4.2 du Règlement, et après examen du dossier et avis favorable de la Commission, le Conseil doit se prononcer sur l'attribution du Fonds de Concours de la Commune de LATOUR-DE-FRANCE.

VU L'Article L. 5214-16 V du CGCT,

VU l'exposé du Président,

CONSIDERANT que la commune sollicite un maximum de subvention afin d'avoir l'autofinancement le plus faible possible,

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECIDE l'attribution d'un Fonds de Concours 2023 à la Commune de LATOUR-DE-FRANCE pour la rénovation énergétique d'une salle communale et de ses abords :

MONTANT DE LA DEPENSE (HT)	68 900
MONTANT FONDS DE CONCOURS	7 500

PRECISE:

➤ Que la validité du Fonds de Concours attribué est précisée à l'Article 05 du Règlement ;

➤ Que les modalités de versement du Fonds de Concours sont précisées à l'Article 06 du Règlement.


Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Charles CHIVILO

<p>République Française Département des Pyrénées-Orientales</p> <p>Nombre de membres : Afférents au Conseil de Communauté : 41 En exercice : 41 Ayant pris part à la délibération : 33 Date de la Convocation : 13/03/2024 Date d'affichage de la convocation : 13/03/2024</p>		<p>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES AGLY-FENOUILLEDES</p> <p><u>SEANCE DU 19 Mars 2024</u></p> <p>L'an deux mille vingt-quatre et le Mardi 19 Mars à 18 h 00, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à SAINT-PAUL DE FENOUILLET au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Charles CHIVILO, Président.</p>
<p>Présents</p>		<p>Christian LEMOINE, Toussainte CALABRESE, Agnès CARRERE, Jean-Marc SANCHEZ, Jean-Louis RAYNAUD, Christophe MALAPRADE, Virginie LEE MAEGHT, Didier FABRESSE, Béatrice LAGACHE, Jean-Pierre IZARD, Eric BOUCHADEL, Jacques BARTHES, Charles CHIVILO, Hervé BENET, Sidney HUILLET, Gilles DEULOFEU, Paul FOUSSAT, Guy CALVET, Jacques LARROCHE, Audrey GIRAUD, Anne JIMENEZ, Francis FOULQUIER, Cécile DUPUY, Jean-Luc LLANES, Christiane DURAND, Didier FOURCADE. Anthony SANDRET représenté par son suppléant David GROULT Alain BOYER représenté par sa suppléante Hélène BORTOLIN,</p>
<p>Ont donné procuration</p>		<p>Hélène CAUGANT a donné pouvoir à Didier FABRESSE, Pierre-Henri BINTEIN a donné pouvoir à Jacques BARTHES, Jacques BAYONA a donné pouvoir à Christiane DURAND et Jean-François DIAZ a donné pouvoir à Francis FOULQUIER</p>
<p>Absents excusés et non excusés</p>		<p>Claude FILLLOL, Marc CARLES, Christelle ALONSO, Alexandre VILLA, Auguste BLANC, Guy NORMAND, Yvon CRAMBES et Maryse BOUSQUET</p>
<p>Secrétaire de séance</p>		<p>Gilles DEULOFEU</p>

AFFAIRE 03

FINANCES

Attribution d'un Fonds de Concours 2024 à la Commune de LANSAC
« Sécurisation et propreté du village »

Rapporteur : Charles CHIVILO, Président.

VU la délibération N°07 du 10 Février 2021, par laquelle le Conseil Communautaire a adopté le Règlement des Fonds de Concours 2021-2026 au profit des Communes membres ;

VU la Commission « FONDS DE CONCOURS » réunie le 9 février 2024 ;

Conformément à l'Article 4.2 du Règlement, et après examen du dossier et avis favorable de la Commission, le Conseil doit se prononcer sur l'attribution du Fonds de Concours de la Commune de LANSAC.

VU L'Article L. 5214-16 V du CGCT,

VU l'exposé du Président,

CONSIDERANT que la commune sollicite un maximum de subvention afin d'avoir l'autofinancement le plus faible possible,

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECIDE l'attribution d'un Fonds de Concours 2024 à la Commune de LANSAC pour la sécurisation et la propreté du village :

MONTANT DE LA DEPENSE (HT)	4 779
MONTANT FONDS DE CONCOURS	2 390

PRECISE:

➤ Que la validité du Fonds de Concours attribué est précisée à l'Article 05 du Règlement ;

➤ Que les modalités de versement du Fonds de Concours sont précisées à l'Article 06 du Règlement.


Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Charles CHIVILO

<p>République Française Département des Pyrénées-Orientales</p> <p>Nombre de membres : Afférents au Conseil de Communauté : En exercice : Ayant pris part à la délibération : Date de la Convocation : Date d'affichage de la convocation :</p>	 <p>41 41 33 13/03/2024 13/03/2024</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES AGLY-FENOUILLEDES</p> <p><u>SEANCE DU 19 Mars 2024</u></p> <p>L'an deux mille vingt-quatre et le Mardi 19 Mars à 18 h 00, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à SAINT-PAUL DE FENOUILLET au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Charles CHIVILO, Président.</p>
<p>Présents</p>		<p>Christian LEMOINE, Toussainte CALABRESE, Agnès CARRERE, Jean-Marc SANCHEZ, Jean-Louis RAYNAUD, Christophe MALAPRADE, Virginie LEE MAEGHT, Didier FABRESSE, Béatrice LAGACHE, Jean-Pierre IZARD, Eric BOUCHADEL, Jacques BARTHES, Charles CHIVILO, Hervé BENET, Sidney HUILLET, Gilles DEULOFEU, Paul FOUSSAT, Guy CALVET, Jacques LARROCHE, Audrey GIRAUD, Anne JIMENEZ, Francis FOULQUIER, Cécile DUPUY, Jean-Luc LLANES, Christiane DURAND, Didier FOURCADE. Anthony SANDRET représenté par son suppléant David GROULT Alain BOYER représenté par sa suppléante Hélène BORTOLIN,</p>
<p>Ont donné procuration</p>		<p>Hélène CAUGANT a donné pouvoir à Didier FABRESSE, Pierre-Henri BINTEIN a donné pouvoir à Jacques BARTHES, Jacques BAYONA a donné pouvoir à Christiane DURAND et Jean-François DIAZ a donné pouvoir à Francis FOULQUIER</p>
<p>Absents excusés et non excusés</p>		<p>Claude FILLOL, Marc CARLES, Christelle ALONSO, Alexandre VILLA, Auguste BLANC, Guy NORMAND, Yvon CRAMBES et Maryse BOUSQUET</p>
<p>Secrétaire de séance</p>		<p>Gilles DEULOFEU</p>

AFFAIRE 04

FINANCES

Attribution d'un Fonds de Concours 2024 à la Commune de VIRA
« Création d'une micro-scieirie »

Rapporteur : Charles CHIVILO, Président.

VU la délibération N°07 du 10 Février 2021, par laquelle le Conseil Communautaire a adopté le Règlement des Fonds de Concours 2021-2026 au profit des Communes membres ;

VU la Commission « FONDS DE CONCOURS » réunie le 9 février 2024 ;

Conformément à l'Article 4.2 du Règlement, et après examen du dossier et avis favorable de la Commission, le Conseil doit se prononcer sur l'attribution du Fonds de Concours de la Commune de VIRA.

VU L'Article L. 5214-16 V du CGCT,

VU l'exposé du Président,

CONSIDERANT que la commune sollicite un maximum de subvention afin d'avoir l'autofinancement le plus faible possible,

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECIDE l'attribution d'un Fonds de Concours 2024 à la Commune de VIRA pour la création d'une micro-scieirie mobile :

MONTANT DE LA DEPENSE (HT)	23 493
MONTANT FONDS DE CONCOURS	7 246

PRECISE:

- Que la validité du Fonds de Concours attribué est précisée à l'Article 05 du Règlement ;
- Que les modalités de versement du Fonds de Concours sont précisées à l'Article 06 du Règlement.


Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Charles CHIVILO

<p>République Française Département des Pyrénées-Orientales</p> <p>Nombre de membres : Afférents au Conseil de Communauté : En exercice : Ayant pris part à la délibération : Date de la Convocation : Date d'affichage de la convocation :</p>	 <p>41 41 33 13/03/2024 13/03/2024</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES AGLY-FENOUILLEDES</p> <p><u>SEANCE DU 19 Mars 2024</u></p> <p>L'an deux mille vingt-quatre et le Mardi 19 Mars à 18 h 00, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à SAINT-PAUL DE FENOUILLET au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Charles CHIVILO, Président.</p>
<p>Présents</p>		<p>Christian LEMOINE, Toussainte CALABRESE, Agnès CARRERE, Jean-Marc SANCHEZ, Jean-Louis RAYNAUD, Christophe MALAPRADE, Virginie LEE MAEGHT, Didier FABRESSE, Béatrice LAGACHE, Jean-Pierre IZARD, Eric BOUCHADEL, Jacques BARTHES, Charles CHIVILO, Hervé BENET, Sidney HUILLET, Gilles DEULOFEU, Paul FOUSSAT, Guy CALVET, Jacques LARROCHE, Audrey GIRAUD, Anne JIMENEZ, Francis FOULQUIER, Cécile DUPUY, Jean-Luc LLANES, Christiane DURAND, Didier FOURCADE. Anthony SANDRET représenté par son suppléant David GROULT Alain BOYER représenté par sa suppléante Hélène BORTOLIN,</p>
<p>Ont donné procuration</p>		<p>Hélène CAUGANT a donné pouvoir à Didier FABRESSE, Pierre-Henri BINTEIN a donné pouvoir à Jacques BARTHES, Jacques BAYONA a donné pouvoir à Christiane DURAND et Jean-François DIAZ a donné pouvoir à Francis FOULQUIER</p>
<p>Absents excusés et non excusés</p>		<p>Claude FILLLOL, Marc CARLES, Christelle ALONSO, Alexandre VILLA, Auguste BLANC, Guy NORMAND, Yvon CRAMBES et Maryse BOUSQUET</p>
<p>Secrétaire de séance</p>		<p>Gilles DEULOFEU</p>

AFFAIRE 05

FINANCES

Attribution d'un Fonds de Concours 2024 à la Commune de PLANEZES
« Rénovation du clocher »

Rapporteur : Charles CHIVILO, Président.

VU la délibération N°07 du 10 Février 2021, par laquelle le Conseil Communautaire a adopté le Règlement des Fonds de Concours 2021-2026 au profit des Communes membres ;

VU la Commission « FONDS DE CONCOURS » réunie le 9 février 2024 ;

Conformément à l'Article 4.2 du Règlement, et après examen du dossier et avis favorable de la Commission, le Conseil doit se prononcer sur l'attribution du Fonds de Concours de la Commune de PLANEZES.

VU L'Article L. 5214-16 V du CGCT,

VU l'exposé du Président,

CONSIDERANT que la commune sollicite un maximum de subvention afin d'avoir l'autofinancement le plus faible possible,

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECIDE l'attribution d'un Fonds de Concours 2024 à la Commune de PLANEZES pour la rénovation du clocher :

MONTANT DE LA DEPENSE (HT)	8 922
MONTANT FONDS DE CONCOURS	2 186

PRECISE:

- Que la validité du Fonds de Concours attribué est précisée à l'Article 05 du Règlement ;
- Que les modalités de versement du Fonds de Concours sont précisées à l'Article 06 du Règlement.


Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Charles CHIVILO

<p>République Française Département des Pyrénées-Orientales</p> <p>Nombre de membres : Afférents au Conseil de Communauté : En exercice : Ayant pris part à la délibération : Date de la Convocation : Date d'affichage de la convocation :</p>	 <p>41 41 33 13/03/2024 13/03/2024</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES AGLY-FENOUILLEDES</p> <p><u>SEANCE DU 19 Mars 2024</u></p> <p>L'an deux mille vingt-quatre et le Mardi 19 Mars à 18 h 00, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à SAINT-PAUL DE FENOUILLET au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Charles CHIVILO, Président.</p>
<p>Présents</p>		<p>Christian LEMOINE, Toussainte CALABRESE, Agnès CARRERE, Jean-Marc SANCHEZ, Jean-Louis RAYNAUD, Christophe MALAPRADE, Virginie LEE MAEGHT, Didier FABRESSE, Béatrice LAGACHE, Jean-Pierre IZARD, Eric BOUCHADEL, Jacques BARTHES, Charles CHIVILO, Hervé BENET, Sidney HUILLET, Gilles DEULOFEU, Paul FOUSSAT, Guy CALVET, Jacques LARROCHE, Audrey GIRAUD, Anne JIMENEZ, Francis FOULQUIER, Cécile DUPUY, Jean-Luc LLANES, Christiane DURAND, Didier FOURCADE. Anthony SANDRET représenté par son suppléant David GROULT Alain BOYER représenté par sa suppléante Hélène BORTOLIN,</p>
<p>Ont donné procuration</p>		<p>Hélène CAUGANT a donné pouvoir à Didier FABRESSE, Pierre-Henri BINTEIN a donné pouvoir à Jacques BARTHES, Jacques BAYONA a donné pouvoir à Christiane DURAND et Jean-François DIAZ a donné pouvoir à Francis FOULQUIER</p>
<p>Absents excusés et non excusés</p>		<p>Claude FILLLOL, Marc CARLES, Christelle ALONSO, Alexandre VILLA, Auguste BLANC, Guy NORMAND, Yvon CRAMBES et Maryse BOUSQUET</p>
<p>Secrétaire de séance</p>		<p>Gilles DEULOFEU</p>

AFFAIRE 06

FINANCES

Attribution d'un Fonds de Concours 2024 à la Commune de LE VIVIER
« Mise en sécurité du Fajas d'en Baillelte »

Rapporteur : Charles CHIVILO, Président.

VU la délibération N°07 du 10 Février 2021, par laquelle le Conseil Communautaire a adopté le Règlement des Fonds de Concours 2021-2026 au profit des Communes membres ;

VU la Commission « FONDS DE CONCOURS » réunie le 9 février 2024 ;

Conformément à l'Article 4.2 du Règlement, et après examen du dossier et avis favorable de la Commission, le Conseil doit se prononcer sur l'attribution du Fonds de Concours de la Commune de LE VIVIER.

VU L'Article L. 5214-16 V du CGCT,

VU l'exposé du Président,

CONSIDERANT que la commune sollicite un maximum de subvention afin d'avoir l'autofinancement le plus faible possible,

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECIDE l'attribution d'un Fonds de Concours 2024 à la Commune de LE VIVIER pour le projet de mise en sécurité du Fajas d'en Baillelte :

MONTANT DE LA DEPENSE (HT)	18 595
MONTANT FONDS DE CONCOURS	7 438

PRECISE:

➤ Que la validité du Fonds de Concours attribué est précisée à l'Article 05 du Règlement ;

➤ Que les modalités de versement du Fonds de Concours sont précisées à l'Article 06 du Règlement.


Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Charles CHIVILO

<p>République Française Département des Pyrénées-Orientales</p> <p>Nombre de membres : Afférents au Conseil de Communauté : En exercice : Ayant pris part à la délibération : Date de la Convocation : Date d'affichage de la convocation :</p>	 <p>41 41 33 13/03/2024 13/03/2024</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES AGLY-FENOUILLEDES</p> <p><u>SEANCE DU 19 Mars 2024</u></p> <p>L'an deux mille vingt-quatre et le Mardi 19 Mars à 18 h 00, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à SAINT-PAUL DE FENOUILLET au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Charles CHIVILO, Président.</p>
<p>Présents</p>		<p>Christian LEMOINE, Toussainte CALABRESE, Agnès CARRERE, Jean-Marc SANCHEZ, Jean-Louis RAYNAUD, Christophe MALAPRADE, Virginie LEE MAEGHT, Didier FABRESSE, Béatrice LAGACHE, Jean-Pierre IZARD, Eric BOUCHADEL, Jacques BARTHES, Charles CHIVILO, Hervé BENET, Sidney HUILLET, Gilles DEULOFEU, Paul FOUSSAT, Guy CALVET, Jacques LARROCHE, Audrey GIRAUD, Anne JIMENEZ, Francis FOULQUIER, Cécile DUPUY, Jean-Luc LLANES, Christiane DURAND, Didier FOURCADE. Anthony SANDRET représenté par son suppléant David GROULT Alain BOYER représenté par sa suppléante Hélène BORTOLIN,</p>
<p>Ont donné procuration</p>		<p>Hélène CAUGANT a donné pouvoir à Didier FABRESSE, Pierre-Henri BINTEIN a donné pouvoir à Jacques BARTHES, Jacques BAYONA a donné pouvoir à Christiane DURAND et Jean-François DIAZ a donné pouvoir à Francis FOULQUIER</p>
<p>Absents excusés et non excusés</p>		<p>Claude FILLLOL, Marc CARLES, Christelle ALONSO, Alexandre VILLA, Auguste BLANC, Guy NORMAND, Yvon CRAMBES et Maryse BOUSQUET</p>
<p>Secrétaire de séance</p>		<p>Gilles DEULOFEU</p>

AFFAIRE 07

FINANCES

Attribution d'un Fonds de Concours 2024 à la Commune de SAINT-ARNAC « Rénovation salle des fêtes et isolation acoustique »

Rapporteur : Charles CHIVILO, Président.

VU la délibération N°07 du 10 Février 2021, par laquelle le Conseil Communautaire a adopté le Règlement des Fonds de Concours 2021-2026 au profit des Communes membres ;

VU la Commission « FONDS DE CONCOURS » réunie le 9 février 2024 ;

Conformément à l'Article 4.2 du Règlement, et après examen du dossier et avis favorable de la Commission, le Conseil doit se prononcer sur l'attribution du Fonds de Concours de la Commune de SAINT-ARNAC.

VU L'Article L. 5214-16 V du CGCT,

VU l'exposé du Président,

CONSIDERANT que la commune sollicite un maximum de subvention afin d'avoir l'autofinancement le plus faible possible,

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECIDE l'attribution d'un Fonds de Concours 2024 à la Commune de SAINT-ARNAC pour le projet de rénovation de la salle des fêtes et isolation acoustique :

MONTANT DE LA DEPENSE (HT)	6 354
MONTANT FONDS DE CONCOURS	3 177

PRECISE:

➤ Que la validité du Fonds de Concours attribué est précisée à l'Article 05 du Règlement ;

➤ Que les modalités de versement du Fonds de Concours sont précisées à l'Article 06 du Règlement.


Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Charles CHIVILO

<p>République Française Département des Pyrénées-Orientales</p> <p>Nombre de membres : Afférents au Conseil de Communauté : En exercice : Ayant pris part à la délibération : Date de la Convocation : Date d'affichage de la convocation :</p>	 <p>41 41 33 13/03/2024 13/03/2024</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES AGLY-FENOUILLEDES</p> <p><u>SEANCE DU 19 Mars 2024</u></p> <p>L'an deux mille vingt-quatre et le Mardi 19 Mars à 18 h 00, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à SAINT-PAUL DE FENOUILLET au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Charles CHIVILO, Président.</p>
<p>Présents</p>		<p>Christian LEMOINE, Toussainte CALABRESE, Agnès CARRERE, Jean-Marc SANCHEZ, Jean-Louis RAYNAUD, Christophe MALAPRADE, Virginie LEE MAEGHT, Didier FABRESSE, Béatrice LAGACHE, Jean-Pierre IZARD, Eric BOUCHADEL, Jacques BARTHES, Charles CHIVILO, Hervé BENET, Sidney HUILLET, Gilles DEULOFEU, Paul FOUSSAT, Guy CALVET, Jacques LARROCHE, Audrey GIRAUD, Anne JIMENEZ, Francis FOULQUIER, Cécile DUPUY, Jean-Luc LLANES, Christiane DURAND, Didier FOURCADE. Anthony SANDRET représenté par son suppléant David GROULT Alain BOYER représenté par sa suppléante Hélène BORTOLIN,</p>
<p>Ont donné procuration</p>		<p>Hélène CAUGANT a donné pouvoir à Didier FABRESSE, Pierre-Henri BINTEIN a donné pouvoir à Jacques BARTHES, Jacques BAYONA a donné pouvoir à Christiane DURAND et Jean-François DIAZ a donné pouvoir à Francis FOULQUIER</p>
<p>Absents excusés et non excusés</p>		<p>Claude FILLLOL, Marc CARLES, Christelle ALONSO, Alexandre VILLA, Auguste BLANC, Guy NORMAND, Yvon CRAMBES et Maryse BOUSQUET</p>
<p>Secrétaire de séance</p>		<p>Gilles DEULOFEU</p>

AFFAIRE 08

FINANCES

Attribution d'un Fonds de Concours 2024 à la Commune de FOSSE
« Création d'une aire de jeux pour enfants »

Rapporteur : Charles CHIVILO, Président.

VU la délibération N°07 du 10 Février 2021, par laquelle le Conseil Communautaire a adopté le Règlement des Fonds de Concours 2021-2026 au profit des Communes membres ;

VU la Commission « FONDS DE CONCOURS » réunie le 9 février 2024 ;

Conformément à l'Article 4.2 du Règlement, et après examen du dossier et avis favorable de la Commission, le Conseil doit se prononcer sur l'attribution du Fonds de Concours de la Commune de FOSSE.

VU L'Article L. 5214-16 V du CGCT,

VU l'exposé du Président,

CONSIDERANT que la commune sollicite un maximum de subvention afin d'avoir l'autofinancement le plus faible possible,

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECIDE l'attribution d'un Fonds de Concours 2024 à la Commune de FOSSE pour le projet de travaux de création d'une aire de jeux pour enfants :

MONTANT DE LA DEPENSE (HT)	17 730
MONTANT FONDS DE CONCOURS	2 482

PRECISE:

- Que la validité du Fonds de Concours attribué est précisée à l'Article 05 du Règlement ;
- Que les modalités de versement du Fonds de Concours sont précisées à l'Article 06 du Règlement.


Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Charles CHIVILO

<p>République Française Département des Pyrénées-Orientales</p> <p>Nombre de membres : Afférents au Conseil de Communauté : En exercice : Ayant pris part à la délibération : Date de la Convocation : Date d'affichage de la convocation :</p>	 <p>41 41 33 13/03/2024 13/03/2024</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES AGLY-FENOUILLEDES</p> <p><u>SEANCE DU 19 Mars 2024</u></p> <p>L'an deux mille vingt-quatre et le Mardi 19 Mars à 18 h 00, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à SAINT-PAUL DE FENOUILLET au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Charles CHIVILO, Président.</p>
<p>Présents</p>		<p>Christian LEMOINE, Toussainte CALABRESE, Agnès CARRERE, Jean-Marc SANCHEZ, Jean-Louis RAYNAUD, Christophe MALAPRADE, Virginie LEE MAEGHT, Didier FABRESSE, Béatrice LAGACHE, Jean-Pierre IZARD, Eric BOUCHADEL, Jacques BARTHES, Charles CHIVILO, Hervé BENET, Sidney HUILLET, Gilles DEULOFEU, Paul FOUSSAT, Guy CALVET, Jacques LARROCHE, Audrey GIRAUD, Anne JIMENEZ, Francis FOULQUIER, Cécile DUPUY, Jean-Luc LLANES, Christiane DURAND, Didier FOURCADE. Anthony SANDRET représenté par son suppléant David GROULT Alain BOYER représenté par sa suppléante Hélène BORTOLIN,</p>
<p>Ont donné procuration</p>		<p>Hélène CAUGANT a donné pouvoir à Didier FABRESSE, Pierre-Henri BINTEIN a donné pouvoir à Jacques BARTHES, Jacques BAYONA a donné pouvoir à Christiane DURAND et Jean-François DIAZ a donné pouvoir à Francis FOULQUIER</p>
<p>Absents excusés et non excusés</p>		<p>Claude FILLLOL, Marc CARLES, Christelle ALONSO, Alexandre VILLA, Auguste BLANC, Guy NORMAND, Yvon CRAMBES et Maryse BOUSQUET</p>
<p>Secrétaire de séance</p>		<p>Gilles DEULOFEU</p>

AFFAIRE 09

FINANCES

Attribution d'un Fonds de Concours 2024 à la Commune de RASIGUERES
« Logement et couverture maison du temps libre »

Rapporteur : Charles CHIVILO, Président.

VU la délibération N°07 du 10 Février 2021, par laquelle le Conseil Communautaire a adopté le Règlement des Fonds de Concours 2021-2026 au profit des Communes membres ;

VU la Commission « FONDS DE CONCOURS » réunie le 9 février 2024 ;

Conformément à l'Article 4.2 du Règlement, et après examen du dossier et avis favorable de la Commission, le Conseil doit se prononcer sur l'attribution du Fonds de Concours de la Commune de RASIGUERES.

VU L'Article L. 5214-16 V du CGCT,

VU l'exposé du Président,

CONSIDERANT que la commune sollicite un maximum de subvention afin d'avoir l'autofinancement le plus faible possible,

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECIDE l'attribution d'un Fonds de Concours 2024 à la Commune de RASIGUERES pour le projet de logement et couverture de la maison du temps libre :

MONTANT DE LA DEPENSE (HT)	16 679
MONTANT FONDS DE CONCOURS	8 340

PRECISE:

- Que la validité du Fonds de Concours attribué est précisée à l'Article 05 du Règlement ;
- Que les modalités de versement du Fonds de Concours sont précisées à l'Article 06 du Règlement.


Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Charles CHIVILO

<p>République Française Département des Pyrénées-Orientales</p> <p>Nombre de membres : Afférents au Conseil de Communauté : En exercice : Ayant pris part à la délibération : Date de la Convocation : Date d'affichage de la convocation :</p>	 <p>41 41 33 13/03/2024 13/03/2024</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES AGLY-FENOUILLEDES</p> <p><u>SEANCE DU 19 Mars 2024</u></p> <p>L'an deux mille vingt-quatre et le Mardi 19 Mars à 18 h 00, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à SAINT-PAUL DE FENOUILLET au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Charles CHIVILO, Président.</p>
<p>Présents</p>		<p>Christian LEMOINE, Toussainte CALABRESE, Agnès CARRERE, Jean-Marc SANCHEZ, Jean-Louis RAYNAUD, Christophe MALAPRADE, Virginie LEE MAEGHT, Didier FABRESSE, Béatrice LAGACHE, Jean-Pierre IZARD, Eric BOUCHADEL, Jacques BARTHES, Charles CHIVILO, Hervé BENET, Sidney HUILLET, Gilles DEULOFEU, Paul FOUSSAT, Guy CALVET, Jacques LARROCHE, Audrey GIRAUD, Anne JIMENEZ, Francis FOULQUIER, Cécile DUPUY, Jean-Luc LLANES, Christiane DURAND, Didier FOURCADE. Anthony SANDRET représenté par son suppléant David GROULT Alain BOYER représenté par sa suppléante Hélène BORTOLIN,</p>
<p>Ont donné procuration</p>		<p>Hélène CAUGANT a donné pouvoir à Didier FABRESSE, Pierre-Henri BINTEIN a donné pouvoir à Jacques BARTHES, Jacques BAYONA a donné pouvoir à Christiane DURAND et Jean-François DIAZ a donné pouvoir à Francis FOULQUIER</p>
<p>Absents excusés et non excusés</p>		<p>Claude FILLLOL, Marc CARLES, Christelle ALONSO, Alexandre VILLA, Auguste BLANC, Guy NORMAND, Yvon CRAMBES et Maryse BOUSQUET</p>
<p>Secrétaire de séance</p>		<p>Gilles DEULOFEU</p>

AFFAIRE 10

FINANCES

Attribution d'un Fonds de Concours 2024 à la Commune de FEILLUNS
« Création d'un chemin d'accès au château d'eau »

Rapporteur : Charles CHIVILO, Président.

VU la délibération N°07 du 10 Février 2021, par laquelle le Conseil Communautaire a adopté le Règlement des Fonds de Concours 2021-2026 au profit des Communes membres ;

VU la Commission « FONDS DE CONCOURS » réunie le 9 février 2024 ;

Conformément à l'Article 4.2 du Règlement, et après examen du dossier et avis favorable de la Commission, le Conseil doit se prononcer sur l'attribution du Fonds de Concours de la Commune de FEILLUNS.

VU L'Article L. 5214-16 V du CGCT,

VU l'exposé du Président,

CONSIDERANT que la commune sollicite un maximum de subvention afin d'avoir l'autofinancement le plus faible possible,

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECIDE l'attribution d'un Fonds de Concours 2024 à la Commune de FEILLUNS pour le projet de création d'un chemin d'accès au château d'eau :

MONTANT DE LA DEPENSE (HT)	20 200
MONTANT FONDS DE CONCOURS	10 100

PRECISE:

➤ Que la validité du Fonds de Concours attribué est précisée à l'Article 05 du Règlement ;

➤ Que les modalités de versement du Fonds de Concours sont précisées à l'Article 06 du Règlement.


Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Charles CHIVILO

<p>République Française Département des Pyrénées-Orientales</p> <p>Nombre de membres : Afférents au Conseil de Communauté : En exercice : Ayant pris part à la délibération : Date de la Convocation : Date d'affichage de la convocation :</p>	 <p>41 41 33 13/03/2024 13/03/2024</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES AGLY-FENOUILLEDES</p> <p><u>SEANCE DU 19 Mars 2024</u></p> <p>L'an deux mille vingt-quatre et le Mardi 19 Mars à 18 h 00, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à SAINT-PAUL DE FENOUILLET au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Charles CHIVILO, Président.</p>
<p>Présents</p>		<p>Christian LEMOINE, Toussainte CALABRESE, Agnès CARRERE, Jean-Marc SANCHEZ, Jean-Louis RAYNAUD, Christophe MALAPRADE, Virginie LEE MAEGHT, Didier FABRESSE, Béatrice LAGACHE, Jean-Pierre IZARD, Eric BOUCHADEL, Jacques BARTHES, Charles CHIVILO, Hervé BENET, Sidney HUILLET, Gilles DEULOFEU, Paul FOUSSAT, Guy CALVET, Jacques LARROCHE, Audrey GIRAUD, Anne JIMENEZ, Francis FOULQUIER, Cécile DUPUY, Jean-Luc LLANES, Christiane DURAND, Didier FOURCADE. Anthony SANDRET représenté par son suppléant David GROULT Alain BOYER représenté par sa suppléante Hélène BORTOLIN,</p>
<p>Ont donné procuration</p>		<p>Hélène CAUGANT a donné pouvoir à Didier FABRESSE, Pierre-Henri BINTEIN a donné pouvoir à Jacques BARTHES, Jacques BAYONA a donné pouvoir à Christiane DURAND et Jean-François DIAZ a donné pouvoir à Francis FOULQUIER</p>
<p>Absents excusés et non excusés</p>		<p>Claude FILLLOL, Marc CARLES, Christelle ALONSO, Alexandre VILLA, Auguste BLANC, Guy NORMAND, Yvon CRAMBES et Maryse BOUSQUET</p>
<p>Secrétaire de séance</p>		<p>Gilles DEULOFEU</p>

AFFAIRE 11 FONDS DE CONCOURS
Demande de prorogation d'attribution des fonds de concours pour la commune de LE VIVIER

Rapporteur : M. Charles CHIVILO Président


Par délibération de la communauté de communes Agly-Fenouillèdes, un fonds de concours a été attribué pour la construction d'un local associatif « Maison de la chasse » en 2022.

Ces travaux sont lancés et conformément au règlement du fonds de concours en date du 10 février 2021, M. le Maire de LE VIVIER sollicite une demande de prorogation.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

APPROUVE cette demande de prorogation
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Charles CHIVILO

<p>République Française Département des Pyrénées-Orientales</p> <p>Nombre de membres : Afférents au Conseil de Communauté : En exercice : Ayant pris part à la délibération : Date de la Convocation : Date d'affichage de la convocation :</p>	 <p>41 41 33 13/03/2024 13/03/2024</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES AGLY-FENOUILLEDES</p> <p><u>SEANCE DU 19 Mars 2024</u></p> <p>L'an deux mille vingt-quatre et le Mardi 19 Mars à 18 h 00, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à SAINT-PAUL DE FENOUILLET au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Charles CHIVILO, Président.</p>
<p>Présents</p>		<p>Christian LEMOINE, Toussainte CALABRESE, Agnès CARRERE, Jean-Marc SANCHEZ, Jean-Louis RAYNAUD, Christophe MALAPRADE, Virginie LEE MAEGHT, Didier FABRESSE, Béatrice LAGACHE, Jean-Pierre IZARD, Eric BOUCHADEL, Jacques BARTHES, Charles CHIVILO, Hervé BENET, Sidney HUILLET, Gilles DEULOFEU, Paul FOUSSAT, Guy CALVET, Jacques LARROCHE, Audrey GIRAUD, Anne JIMENEZ, Francis FOULQUIER, Cécile DUPUY, Jean-Luc LLANES, Christiane DURAND, Didier FOURCADE. Anthony SANDRET représenté par son suppléant David GROULT Alain BOYER représenté par sa suppléante Hélène BORTOLIN,</p>
<p>Ont donné procuration</p>		<p>Hélène CAUGANT a donné pouvoir à Didier FABRESSE, Pierre-Henri BINTEIN a donné pouvoir à Jacques BARTHES, Jacques BAYONA a donné pouvoir à Christiane DURAND et Jean-François DIAZ a donné pouvoir à Francis FOULQUIER</p>
<p>Absents excusés et non excusés</p>		<p>Claude FILLLOL, Marc CARLES, Christelle ALONSO, Alexandre VILLA, Auguste BLANC, Guy NORMAND, Yvon CRAMBES et Maryse BOUSQUET</p>
<p>Secrétaire de séance</p>		<p>Gilles DEULOFEU</p>

AFFAIRE 12

FONDS DE CONCOURS

Demande de prorogation d'attribution des fonds de concours pour la commune d'ANSIGNAN

Rapporteur : M. Charles CHIVILO Président


Par délibération de la communauté de communes Agly-Fenouillèdes, un fonds de concours a été attribué pour la rénovation de la structure polyvalente « l'Aqueduc » (bar restaurant) en 2022.

Ces travaux sont en voie d'achèvement et conformément au règlement du fonds de concours en date du 10 février 2021, M. le Maire de ANSIGNAN sollicite une demande de prorogation.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

APPROUVE cette demande de prorogation
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Charles CHIVILO

<p>République Française Département des Pyrénées-Orientales</p> <p>Nombre de membres : Afférents au Conseil de Communauté : En exercice : Ayant pris part à la délibération : Date de la Convocation : Date d'affichage de la convocation :</p>	 <p>41 41 33 13/03/2024 13/03/2024</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES AGLY-FENOUILLEDES</p> <p><u>SEANCE DU 19 Mars 2024</u></p> <p>L'an deux mille vingt-quatre et le Mardi 19 Mars à 18 h 00, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à SAINT-PAUL DE FENOUILLET au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Charles CHIVILO, Président.</p>
<p>Présents</p>		<p>Christian LEMOINE, Toussainte CALABRESE, Agnès CARRERE, Jean-Marc SANCHEZ, Jean-Louis RAYNAUD, Christophe MALAPRADE, Virginie LEE MAEGHT, Didier FABRESSE, Béatrice LAGACHE, Jean-Pierre IZARD, Eric BOUCHADEL, Jacques BARTHES, Charles CHIVILO, Hervé BENET, Sidney HUILLET, Gilles DEULOFEU, Paul FOUSSAT, Guy CALVET, Jacques LARROCHE, Audrey GIRAUD, Anne JIMENEZ, Francis FOULQUIER, Cécile DUPUY, Jean-Luc LLANES, Christiane DURAND, Didier FOURCADE. Anthony SANDRET représenté par son suppléant David GROULT Alain BOYER représenté par sa suppléante Hélène BORTOLIN,</p>
<p>Ont donné procuration</p>		<p>Hélène CAUGANT a donné pouvoir à Didier FABRESSE, Pierre-Henri BINTEIN a donné pouvoir à Jacques BARTHES, Jacques BAYONA a donné pouvoir à Christiane DURAND et Jean-François DIAZ a donné pouvoir à Francis FOULQUIER</p>
<p>Absents excusés et non excusés</p>		<p>Claude FILLLOL, Marc CARLES, Christelle ALONSO, Alexandre VILLA, Auguste BLANC, Guy NORMAND, Yvon CRAMBES et Maryse BOUSQUET</p>
<p>Secrétaire de séance</p>		<p>Gilles DEULOFEU</p>

AFFAIRE 13 FONDS DE CONCOURS
Demande de prorogation d'attribution des fonds de concours pour la commune de TRILLA

Rapporteur : M. Charles CHIVILO Président


Par délibération de la communauté de communes Agly-Fenouillèdes, un fonds de concours a été attribué pour l'extension du local laboratoire mis à disposition de l'artisan fromager en 2022.

Ces travaux sont en voie d'achèvement et conformément au règlement du fonds de concours en date du 10 février 2021, M. le Maire de TRILLA sollicite une demande de prorogation.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

APPROUVE cette demande de prorogation
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Charles CHIVILO

<p>République Française Département des Pyrénées-Orientales</p> <p>Nombre de membres : Afférents au Conseil de Communauté : En exercice : Ayant pris part à la délibération : Date de la Convocation : Date d'affichage de la convocation :</p>	 <p>41 41 33 13/03/2024 13/03/2024</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES AGLY-FENOUILLEDES</p> <p><u>SEANCE DU 19 Mars 2024</u></p> <p>L'an deux mille vingt-quatre et le Mardi 19 Mars à 18 h 00, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à SAINT-PAUL DE FENOUILLET au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Charles CHIVILLO, Président.</p>
<p>Présents</p>		<p>Christian LEMOINE, Toussainte CALABRESE, Agnès CARRERE, Jean-Marc SANCHEZ, Jean-Louis RAYNAUD, Christophe MALAPRADE, Virginie LEE MAEGHT, Didier FABRESSE, Béatrice LAGACHE, Jean-Pierre IZARD, Eric BOUCHADEL, Jacques BARTHES, Charles CHIVILLO, Hervé BENET, Sidney HUILLET, Gilles DEULOFEU, Paul FOUSSAT, Guy CALVET, Jacques LARROCHE, Audrey GIRAUD, Anne JIMENEZ, Francis FOULQUIER, Cécile DUPUY, Jean-Luc LLANES, Christiane DURAND, Didier FOURCADE. Anthony SANDRET représenté par son suppléant David GROULT Alain BOYER représenté par sa suppléante Hélène BORTOLIN,</p>
<p>Ont donné procuration</p>		<p>Hélène CAUGANT a donné pouvoir à Didier FABRESSE, Pierre-Henri BINTEIN a donné pouvoir à Jacques BARTHES, Jacques BAYONA a donné pouvoir à Christiane DURAND et Jean-François DIAZ a donné pouvoir à Francis FOULQUIER</p>
<p>Absents excusés et non excusés</p>		<p>Claude FILLLOL, Marc CARLES, Christelle ALONSO, Alexandre VILLA, Auguste BLANC, Guy NORMAND, Yvon CRAMBES et Maryse BOUSQUET</p>
<p>Secrétaire de séance</p>		<p>Gilles DEULOFEU</p>

AFFAIRE 14 FONDS DE CONCOURS
Point d'étape sur la consommation des crédits Fonds De Concours selon l'enveloppe définie pour la période 2021-2026

Rapporteur : M. Charles CHIVILLO Président

Par délibération de la communauté de communes Agly-Fenouillèdes du 10 février 2021, un règlement et une enveloppe budgétaire ont été approuvés pour la période 2021-2026.

A ce jour et après validation des FDC 2024, l'enveloppe de 180 000 € pour Maury, Saint Paul de Fenouillet, Latour de France et Caudiès de Fenouillèdes a été entièrement

engagée. Concernant les 20 autres communes il reste une enveloppe à engager de 45 496 € pour 2025 et 2026.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND ACTE :

- **que l'enveloppe de 180 000 € pour Maury, Saint Paul de Fenouillet, Latour de France et Caudiès de Fenouillèdes a été entièrement engagée et que par conséquent il ne sera plus possible de déposer de dossiers pour ces quatre communes en 2025 et 2026,**
- **qu'il reste une enveloppe de 45 496 € pour les 20 autres communes en 2025 et 2026,**


Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Charles CHIVILO

<p>République Française Département des Pyrénées-Orientales</p> <p>Nombre de membres : Afférents au Conseil de Communauté : En exercice : Ayant pris part à la délibération : Date de la Convocation : Date d'affichage de la convocation :</p>	 <p>41 41 33 13/03/2024 13/03/2024</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES AGLY-FENOUILLEDES</p> <p><u>SEANCE DU 19 Mars 2024</u></p> <p>L'an deux mille vingt-quatre et le Mardi 19 Mars à 18 h 00, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à SAINT-PAUL DE FENOUILLET au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Charles CHIVILLO, Président.</p>
<p>Présents</p>		<p>Christian LEMOINE, Toussainte CALABRESE, Agnès CARRERE, Jean-Marc SANCHEZ, Jean-Louis RAYNAUD, Christophe MALAPRADE, Virginie LEE MAEGHT, Didier FABRESSE, Béatrice LAGACHE, Jean-Pierre IZARD, Eric BOUCHADEL, Jacques BARTHES, Charles CHIVILLO, Hervé BENET, Sidney HUILLET, Gilles DEULOFEU, Paul FOUSSAT, Guy CALVET, Jacques LARROCHE, Audrey GIRAUD, Anne JIMENEZ, Francis FOULQUIER, Cécile DUPUY, Jean-Luc LLANES, Christiane DURAND, Didier FOURCADE. Anthony SANDRET représenté par son suppléant David GROULT Alain BOYER représenté par sa suppléante Hélène BORTOLIN,</p>
<p>Ont donné procuration</p>		<p>Hélène CAUGANT a donné pouvoir à Didier FABRESSE, Pierre-Henri BINTEIN a donné pouvoir à Jacques BARTHES, Jacques BAYONA a donné pouvoir à Christiane DURAND et Jean-François DIAZ a donné pouvoir à Francis FOULQUIER</p>
<p>Absents excusés et non excusés</p>		<p>Claude FILLLOL, Marc CARLES, Christelle ALONSO, Alexandre VILLA, Auguste BLANC, Guy NORMAND, Yvon CRAMBES et Maryse BOUSQUET</p>
<p>Secrétaire de séance</p>		<p>Gilles DEULOFEU</p>

AFFAIRE 15 FINANCES – AGRICULTURE
Adhésion de la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes à l'APARM et versement de la cotisation 2024

Rapporteur : M. Charles CHIVILLO Président

L'APARM, qui était venu se présenter lors du Conseil Communautaire du 13 avril 2023, a adressé sa demande de cotisation pour l'année 2024.

Au regard des changements climatiques en cours et des compétences exercées par notre intercommunalité, les actions de l'APARM s'inscrivent pleinement dans la transition écologique et agricole qu'il convient de mener.

L'association sollicite une cotisation pour 2024 de 1,75€/habitant soit 11 242€ et une cotisation «soutien exceptionnel» de 1,25€/habitant soit 8 030€ afin d'assurer le démarrage de ses activités.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes à l'APARM ;

VALIDE le versement de la cotisation 2024 d'un montant global de 19 272€


Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Charles CHIVILO

<p>République Française Département des Pyrénées-Orientales</p> <p>Nombre de membres : Afférents au Conseil de Communauté : En exercice : Ayant pris part à la délibération : Date de la Convocation : Date d'affichage de la convocation :</p>	 <p>41 41 33 13/03/2024 13/03/2024</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES AGLY-FENOUILLEDES</p> <p><u>SEANCE DU 19 Mars 2024</u></p> <p>L'an deux mille vingt-quatre et le Mardi 19 Mars à 18 h 00, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à SAINT-PAUL DE FENOUILLET au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Charles CHIVILO, Président.</p>
<p>Présents</p>		<p>Christian LEMOINE, Toussainte CALABRESE, Agnès CARRERE, Jean-Marc SANCHEZ, Jean-Louis RAYNAUD, Christophe MALAPRADE, Virginie LEE MAEGHT, Didier FABRESSE, Béatrice LAGACHE, Jean-Pierre IZARD, Eric BOUCHADEL, Jacques BARTHES, Charles CHIVILO, Hervé BENET, Sidney HUILLET, Gilles DEULOFEU, Paul FOUSSAT, Guy CALVET, Jacques LARROCHE, Audrey GIRAUD, Anne JIMENEZ, Francis FOULQUIER, Cécile DUPUY, Jean-Luc LLANES, Christiane DURAND, Didier FOURCADE. Anthony SANDRET représenté par son suppléant David GROULT Alain BOYER représenté par sa suppléante Hélène BORTOLIN,</p>
<p>Ont donné procuration</p>		<p>Hélène CAUGANT a donné pouvoir à Didier FABRESSE, Pierre-Henri BINTEIN a donné pouvoir à Jacques BARTHES, Jacques BAYONA a donné pouvoir à Christiane DURAND et Jean-François DIAZ a donné pouvoir à Francis FOULQUIER</p>
<p>Absents excusés et non excusés</p>		<p>Claude FILLLOL, Marc CARLES, Christelle ALONSO, Alexandre VILLA, Auguste BLANC, Guy NORMAND, Yvon CRAMBES et Maryse BOUSQUET</p>
<p>Secrétaire de séance</p>		<p>Gilles DEULOFEU</p>

AFFAIRE 16

PERSONNEL

Signature d'une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale des Pyrénées-Orientales pour la réalisation des tâches liées à la gestion des contrats d'assurances statutaires souscrits auprès de CNP Assurances

Rapporteur : M. Charles CHIVILO Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.542-40 du Code général de la fonction publique,

Vu la délibération n° 25 du conseil communautaire en date du 9 juillet 2020, donnant délégation au Président,

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale des Pyrénées-Orientales assure une mission d'assistance de conseil et de gestion des contrats d'assurances garantissant les risques statutaires du personnel des Collectivités Territoriales.

Considérant que la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes souhaite confier au CDG 66 la réalisation des tâches administratives complémentaires liées à la gestion des contrats d'assurance qu'elle a souscrit auprès de la CNP Assurances,

Considérant qu'il y a lieu de signer une convention avec le CGD 66 afin d'accompagner la collectivité et l'assister dans la gestion du contrat et le traitement des sinistres,

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE:

- **ACCEPTE DE SIGNER** une convention avec le Centre de gestion de la Fonction Publique territoriale des Pyrénées-Orientales, représenté par Monsieur Robert GARRABE, Président,
- **INFORME** que la présente convention couvre les domaines suivants: Tâches administratives, saisie/vérification des informations déclaratives « Base de l'assurance-assiette de cotisation », réception et vérification des dossiers sinistres (matérialisés ou dématérialisés), traitement des prestations envoyées par la collectivité ; conseil sur les services d'assistances annexés au contrat et participation à leur mise en œuvre des informations et conseils aux collectivités,
- **PRECISE** que la communauté de communes Agly-Fenouillèdes rétrocède au CDG66, les frais de gestion inclus dans la prime annuelle versée à CNP Assurances soit 6% du montant réglé,
- **DIT** que la convention prend effet en date du 1er janvier 2024 et cesse au 31 décembre suivant. Elle se renouvelle par tacite reconduction à chaque 1^{er} janvier, pour se terminer le 31 décembre 2027, sauf dénonciation par l'une des parties par lettre recommandée avec AR au moins 2 mois avant cette date,
- **INFORME** que la convention est composée de 2 pages,
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits aux budget 2024 et suivants.


Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Charles CHIVILO

<p>République Française Département des Pyrénées-Orientales</p> <p>Nombre de membres : Afférents au Conseil de Communauté : En exercice : Ayant pris part à la délibération : Date de la Convocation : Date d'affichage de la convocation :</p>	 <p>41 41 33 13/03/2024 13/03/2024</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES AGLY-FENOUILLEDES</p> <p><u>SEANCE DU 19 Mars 2024</u></p> <p>L'an deux mille vingt-quatre et le Mardi 19 Mars à 18 h 00, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à SAINT-PAUL DE FENOUILLET au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Charles CHIVILO, Président.</p>
<p>Présents</p>		<p>Christian LEMOINE, Toussainte CALABRESE, Agnès CARRERE, Jean-Marc SANCHEZ, Jean-Louis RAYNAUD, Christophe MALAPRADE, Virginie LEE MAEGHT, Didier FABRESSE, Béatrice LAGACHE, Jean-Pierre IZARD, Eric BOUCHADEL, Jacques BARTHES, Charles CHIVILO, Hervé BENET, Sidney HUILLET, Gilles DEULOFEU, Paul FOUSSAT, Guy CALVET, Jacques LARROCHE, Audrey GIRAUD, Anne JIMENEZ, Francis FOULQUIER, Cécile DUPUY, Jean-Luc LLANES, Christiane DURAND, Didier FOURCADE. Anthony SANDRET représenté par son suppléant David GROULT Alain BOYER représenté par sa suppléante Hélène BORTOLIN,</p>
<p>Ont donné procuration</p>		<p>Hélène CAUGANT a donné pouvoir à Didier FABRESSE, Pierre-Henri BINTEIN a donné pouvoir à Jacques BARTHES, Jacques BAYONA a donné pouvoir à Christiane DURAND et Jean-François DIAZ a donné pouvoir à Francis FOULQUIER</p>
<p>Absents excusés et non excusés</p>		<p>Claude FILLLOL, Marc CARLES, Christelle ALONSO, Alexandre VILLA, Auguste BLANC, Guy NORMAND, Yvon CRAMBES et Maryse BOUSQUET</p>
<p>Secrétaire de séance</p>		<p>Gilles DEULOFEU</p>

AFFAIRE 29

ADMINISTRATION GENERALE - PERSONNEL

Demande de Financement pour le Poste « Chef de Projet Petites Villes de demain »

Rapporteur : M. Charles CHIVILO Président

VU les Statuts de la Communauté de Communes,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération N°17 du 16/06/2021 approuvant la signature de la Convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » de Saint-Paul de Fenouillet ;
VU la signature de la Convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » pour la Commune de Saint-Paul de Fenouillet le 28/07/2021 entre Monsieur le Préfet des

Pyrénées-Orientales, Monsieur le Président de la CCAF et Monsieur le Maire de ST PAUL DE FENOUILLET ;

VU la délibération N°24 du 16/06/2021 approuvant la création d'un emploi non permanent pour le poste de Chef de Projet « Petites Villes de Demain » - Catégorie A – Filières Administrative ou Technique à temps complet ;

Considérant la nécessité de mettre en œuvre le programme décliné dans la convention « Petites Villes de Demain » signée le 13 mars 2023 avec l'ensemble des parties prenantes, il convient de pourvoir au poste de Chef de Projet « Petites Villes de Demain » actuellement vacant ;

Considérant que le plafond maximum des aides est de 45 000 euros qui se répartit à hauteur de 50% pour l'Agence Nationale de la Cohésion Territoriale (ANCT), de 25% pour la Banque des Territoires et de 25% pour la collectivité territoriale (étant précisé que ce qui dépasse les 45 000€ est donc à charge de la collectivité). Monsieur le Président rappelle au Conseil que le « Chef de Projet PVD » est recruté par la CCAF qui est ensuite mis à disposition de la Commune de Saint-Paul de Fenouillet contre paiement du reste à charge (25%).

Considérant qu'il convient de formaliser la demande de financement du poste Chef de Projet « Petites Villes de Demain » auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et de la Banque des Territoires ;

Monsieur le Président propose au Conseil le Plan de Financement :

FONCTIONNEMENT	RECETTES en %	DEPENSES en %
Salaire brut		49 300€
ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des territoires)	50% soit 24 650€	
Banque des Territoires	25% soit 12 325€	
Reste à charge communauté de communes		12 325€
Commune de Saint Paul de Fenouillet	25% soit 12 325€	

Il informe que le recrutement sera effectif au 1^{er} avril 2024 d'où l'intérêt de solliciter les aides à compter de cette date.

Il rappelle que la mise à disposition du Chef de Projet PVD fait l'objet d'une Convention entre la CCAF et la Commune lors du Conseil Communautaire.

Il demande au Conseil de se prononcer sur le Plan de Financement et de l'autoriser à solliciter les aides auprès de l'ANCT et de la BANQUE DES TERRITOIRES.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE:

SOLLICITE les demandes de financement du poste Chef de Projet PVD auprès de l'ANCT et de la Banque des Territoires ;

DONNE délégation à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.


Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Charles CHIVILLO

<p>République Française Département des Pyrénées-Orientales</p> <p>Nombre de membres : Afférents au Conseil de Communauté : En exercice : Ayant pris part à la délibération : Date de la Convocation : Date d'affichage de la convocation :</p>	 <p>41 41 33 13/03/2024 13/03/2024</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES AGLY-FENOUILLEDES</p> <p><u>SEANCE DU 19 Mars 2024</u></p> <p>L'an deux mille vingt-quatre et le Mardi 19 Mars à 18 h 00, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à SAINT-PAUL DE FENOUILLET au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Charles CHIVILO, Président.</p>
<p>Présents</p>		<p>Christian LEMOINE, Toussainte CALABRESE, Agnès CARRERE, Jean-Marc SANCHEZ, Jean-Louis RAYNAUD, Christophe MALAPRADE, Virginie LEE MAEGHT, Didier FABRESSE, Béatrice LAGACHE, Jean-Pierre IZARD, Eric BOUCHADEL, Jacques BARTHES, Charles CHIVILO, Hervé BENET, Sidney HUILLET, Gilles DEULOFEU, Paul FOUSSAT, Guy CALVET, Jacques LARROCHE, Audrey GIRAUD, Anne JIMENEZ, Francis FOULQUIER, Cécile DUPUY, Jean-Luc LLANES, Christiane DURAND, Didier FOURCADE. Anthony SANDRET représenté par son suppléant David GROULT Alain BOYER représenté par sa suppléante Hélène BORTOLIN,</p>
<p>Ont donné procuration</p>		<p>Hélène CAUGANT a donné pouvoir à Didier FABRESSE, Pierre-Henri BINTEIN a donné pouvoir à Jacques BARTHES, Jacques BAYONA a donné pouvoir à Christiane DURAND et Jean-François DIAZ a donné pouvoir à Francis FOULQUIER</p>
<p>Absents excusés et non excusés</p>		<p>Claude FILLLOL, Marc CARLES, Christelle ALONSO, Alexandre VILLA, Auguste BLANC, Guy NORMAND, Yvon CRAMBES et Maryse BOUSQUET</p>
<p>Secrétaire de séance</p>		<p>Gilles DEULOFEU</p>

AFFAIRE 30

ADMINISTRATION GENERALE - PERSONNEL

Approbation d'une nouvelle Convention de Mise à Disposition d'un Chargé de Projet « Petites Villes de Demain » entre la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes et la Commune de Saint-Paul de Fenouillet

Rapporteur : M. Charles CHIVILO Président

- VU** les Statuts de la Communauté de Communes,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la délibération N°17 du 16/06/2021 approuvant la signature de la Convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » de Saint-Paul de Fenouillet ;
- VU** la signature de la Convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » pour la Commune de Saint-Paul de Fenouillet le 28 Juillet 2021 entre Monsieur le Préfet des

Pyrénées-Orientales, Monsieur le Président de la CCAF et Monsieur le Maire de ST PAUL DE FLLET ;

VU la délibération N°24 du 16/06/2021 approuvant la création d'un emploi non permanent pour le poste de Chef de Projet « Petites Villes de Demain » - Catégorie A – Filières Administrative ou Technique à temps complet ;

Considérant la nécessité de mettre en œuvre le programme décliné dans la convention « Petites Villes de Demain » signée le 13 mars 2023 avec l'ensemble des parties prenantes, il convient de pourvoir au poste de Chef de Projet « Petites Villes de Demain » actuellement vacant ;

Considérant que le plafond maximum des aides est de 45 000 euros qui se répartit à hauteur de 50% pour l'Agence Nationale de la Cohésion Territoriale (ANCT), de 25% pour la Banque des Territoires et de 25% pour la collectivité territoriale (étant précisé que ce qui dépasse les 45 000€ est donc à charge de la collectivité). Monsieur le Président rappelle au Conseil que le « Chef de Projet PVD » est recruté par la CCAF qui est ensuite mis à disposition de la Commune de Saint-Paul de Fenouillet contre paiement du reste à charge (25%).

Considérant que le Conseil Municipal de ST PAUL DE FENOUILLET est amené de son côté elle aussi à approuver la Convention de Mise à Disposition d'un Chargé de Projet « Petites Villes de Demain »,

Monsieur le Président donne lecture de la Convention, demande au Conseil de se prononcer sur celle-ci.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE:

AUTORISE le Président à signer la Convention de Mise à Disposition d'un Chargé de Projet « Petites Villes de Demain » entre la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes et la Commune de Saint-Paul de Fenouillet ;

PRECISE que les recettes relatives à cette Convention seront inscrites au Budget Principal 2024, Chapitre 70, article 70845 de la Section de Fonctionnement - RECETTES ;

DONNE délégation à Monsieur le Président pour signer la Convention et toutes les pièces relatives à cette affaire.


Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Charles CHIVILO

<p>République Française Département des Pyrénées-Orientales</p> <p>Nombre de membres : Afférents au Conseil de Communauté : En exercice : Ayant pris part à la délibération : Date de la Convocation : Date d'affichage de la convocation :</p>	 <p>41 41 33 13/03/2024 13/03/2024</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES AGLY-FENOUILLEDES</p> <p><u>SEANCE DU 19 Mars 2024</u></p> <p>L'an deux mille vingt-quatre et le Mardi 19 Mars à 18 h 00, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à SAINT-PAUL DE FENOUILLET au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Charles CHIVILO, Président.</p>
<p>Présents</p>		<p>Christian LEMOINE, Toussainte CALABRESE, Agnès CARRERE, Jean-Marc SANCHEZ, Jean-Louis RAYNAUD, Christophe MALAPRADE, Virginie LEE MAEGHT, Didier FABRESSE, Béatrice LAGACHE, Jean-Pierre IZARD, Eric BOUCHADEL, Jacques BARTHES, Charles CHIVILO, Hervé BENET, Sidney HUILLET, Gilles DEULOFEU, Paul FOUSSAT, Guy CALVET, Jacques LARROCHE, Audrey GIRAUD, Anne JIMENEZ, Francis FOULQUIER, Cécile DUPUY, Jean-Luc LLANES, Christiane DURAND, Didier FOURCADE. Anthony SANDRET représenté par son suppléant David GROULT Alain BOYER représenté par sa suppléante Hélène BORTOLIN,</p>
<p>Ont donné procuration</p>		<p>Hélène CAUGANT a donné pouvoir à Didier FABRESSE, Pierre-Henri BINTEIN a donné pouvoir à Jacques BARTHES, Jacques BAYONA a donné pouvoir à Christiane DURAND et Jean-François DIAZ a donné pouvoir à Francis FOULQUIER</p>
<p>Absents excusés et non excusés</p>		<p>Claude FILLLOL, Marc CARLES, Christelle ALONSO, Alexandre VILLA, Auguste BLANC, Guy NORMAND, Yvon CRAMBES et Maryse BOUSQUET</p>
<p>Secrétaire de séance</p>		<p>Gilles DEULOFEU</p>

<p><u>AFFAIRE 31</u></p>	<p>PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT – GESTION DES DECHETS Approbation de la convention de prestation de service concernant la mise à disposition d'un tractopelle avec conducteur pour le compactage des déchets et les opérations de chargements et déchargements de conteneurs à la déchetterie de LESQUERDE et au quai du Col de Bose</p>
---------------------------------	--

Rapporteur : M. Jacques BARTHES Vice-Président en charge de la gestion des déchets

Monsieur le Président explique que la Communauté de Communes Agly Fenouillèdes est une collectivité à compétence collective de déchets, que la déchetterie de Lesquerde réceptionne des déchets qui nécessitent un compactage régulier afin d'optimiser les

volumes transportés. Monsieur le Président explique que la communauté n'a pas les moyens humains et matériels nécessaires pour réaliser cette opération et qu'il est nécessaire de trouver une alternative de proximité. Monsieur le Président informe le conseil que les services techniques de la commune de Saint Paul de Fenouillet dirigée par M. Jacques BAYONA se proposent de réaliser ces opérations.

Monsieur le président donne lecture de la convention jointe en annexe et demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur celle-ci.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE:

- **APPROUVE** la convention,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget Gestion des déchets en section de fonctionnement, dépenses, chapitre 011, article 62878.


Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Charles CHIVILO

<p>République Française Département des Pyrénées-Orientales</p> <p>Nombre de membres : Afférents au Conseil de Communauté : En exercice : Ayant pris part à la délibération : Date de la Convocation : Date d'affichage de la convocation :</p>	 <p>41 41 33 13/03/2024 13/03/2024</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES AGLY-FENOUILLEDES</p> <p><u>SEANCE DU 19 Mars 2024</u></p> <p>L'an deux mille vingt-quatre et le Mardi 19 Mars à 18 h 00, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à SAINT-PAUL DE FENOUILLET au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Charles CHIVILLO, Président.</p>
<p>Présents</p>		<p>Christian LEMOINE, Toussainte CALABRESE, Agnès CARRERE, Jean-Marc SANCHEZ, Jean-Louis RAYNAUD, Christophe MALAPRADE, Virginie LEE MAEGHT, Didier FABRESSE, Béatrice LAGACHE, Jean-Pierre IZARD, Eric BOUCHADEL, Jacques BARTHES, Charles CHIVILLO, Hervé BENET, Sidney HUILLET, Gilles DEULOFEU, Paul FOUSSAT, Guy CALVET, Jacques LARROCHE, Audrey GIRAUD, Anne JIMENEZ, Francis FOULQUIER, Cécile DUPUY, Jean-Luc LLANES, Christiane DURAND, Didier FOURCADE. Anthony SANDRET représenté par son suppléant David GROULT Alain BOYER représenté par sa suppléante Hélène BORTOLIN,</p>
<p>Ont donné procuration</p>		<p>Hélène CAUGANT a donné pouvoir à Didier FABRESSE, Pierre-Henri BINTEIN a donné pouvoir à Jacques BARTHES, Jacques BAYONA a donné pouvoir à Christiane DURAND et Jean-François DIAZ a donné pouvoir à Francis FOULQUIER</p>
<p>Absents excusés et non excusés</p>		<p>Claude FILLOL, Marc CARLES, Christelle ALONSO, Alexandre VILLA, Auguste BLANC, Guy NORMAND, Yvon CRAMBES et Maryse BOUSQUET</p>
<p>Secrétaire de séance</p>		<p>Gilles DEULOFEU</p>

AFFAIRE 32 **FINANCES**
Demande d'avance sur la subvention d'équilibre 2024 du Budget Principal au Budget Annexe Réseau de Chaleur

Rapporteur: Monsieur Didier FOURCADE, Vice-Président en charge des énergies renouvelables.

VU les Statuts de la Communauté de Communes,
VU la Délibération N°18 du 15 Décembre 2021 portant création du Budget Annexe « Réseau de Chaleur » ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses dispositions relatives à l'intercommunalité et à la comptabilité applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

VU l'instruction budgétaire M 4 ;

Considérant que la mise en service du réseau de chaleur est effective depuis la fin du premier semestre 2023 ;

Conformément aux articles L. 2224-1 et L. 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les SPIC sont soumis au principe d'équilibre financier aux moyens d'une redevance perçue auprès de ses usagers. La Collectivité de rattachement ne doit pas participer aux dépenses de ce service. Or, une dérogation est autorisée au 2ème alinéa de l'article L. 2224-2 du CGCT (2° Lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs). Cette dérogation au principe strict d'équilibre financier est prévue sans limitation de durée pour les EPCI dont aucune Commune membre n'a plus de 3 000 habitants ;

Considérant que les polices d'abonnement ont été signées par l'ensemble des parties prenantes en décembre 2023 et janvier 2024 et que les 1ères factures seront adressées dans les prochaines semaines ;

Considérant que le projet d'extension du réseau vers Pierre Brossolette est en cours ;

Dans ce contexte, le Président **PROPOSE** à l'assemblée de verser une avance de 10 000 € sur la future subvention d'équilibre, afin que le Budget Annexe puisse avoir les moyens de fonctionner jusqu'au mois d'avril 2024.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE:

APPROUVE une avance d'un montant de 10 000 € sur la subvention d'équilibre qui sera allouée en 2024 au budget annexe Réseau de Chaleur.


Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Charles CHIVILO

<p>République Française Département des Pyrénées-Orientales</p> <p>Nombre de membres : Afférents au Conseil de Communauté : En exercice : Ayant pris part à la délibération : Date de la Convocation : Date d'affichage de la convocation :</p>	 <p>41 41 33 13/03/2024 13/03/2024</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES AGLY-FENOUILLEDES</p> <p><u>SEANCE DU 19 Mars 2024</u></p> <p>L'an deux mille vingt-quatre et le Mardi 19 Mars à 18 h 00, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à SAINT-PAUL DE FENOUILLET au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Charles CHIVILO, Président.</p>
<p>Présents</p>		<p>Christian LEMOINE, Toussainte CALABRESE, Agnès CARRERE, Jean-Marc SANCHEZ, Jean-Louis RAYNAUD, Christophe MALAPRADE, Virginie LEE MAEGHT, Didier FABRESSE, Béatrice LAGACHE, Jean-Pierre IZARD, Eric BOUCHADEL, Jacques BARTHES, Charles CHIVILO, Hervé BENET, Sidney HUILLET, Gilles DEULOFEU, Paul FOUSSAT, Guy CALVET, Jacques LARROCHE, Audrey GIRAUD, Anne JIMENEZ, Francis FOULQUIER, Cécile DUPUY, Jean-Luc LLANES, Christiane DURAND, Didier FOURCADE. Anthony SANDRET représenté par son suppléant David GROULT Alain BOYER représenté par sa suppléante Hélène BORTOLIN,</p>
<p>Ont donné procuration</p>		<p>Hélène CAUGANT a donné pouvoir à Didier FABRESSE, Pierre-Henri BINTEIN a donné pouvoir à Jacques BARTHES, Jacques BAYONA a donné pouvoir à Christiane DURAND et Jean-François DIAZ a donné pouvoir à Francis FOULQUIER</p>
<p>Absents excusés et non excusés</p>		<p>Claude FILLLOL, Marc CARLES, Christelle ALONSO, Alexandre VILLA, Auguste BLANC, Guy NORMAND, Yvon CRAMBES et Maryse BOUSQUET</p>
<p>Secrétaire de séance</p>		<p>Gilles DEULOFEU</p>

AFFAIRE 33 ADMINISTRATION GENERALE – ORGANISMES EXTERIEURS
Désignation d'un délégué en remplacement de M. Jean-Philippe STRUILLOU démissionnaire au sein du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly (SMBVA)

Rapporteur : M. Charles CHIVILO, Président.

M. le Président rappelle que par une délibération du 29 septembre 2021 les représentants de la Communauté de Communes au sein du SMBVA sont les suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S
CHIVILO Charles	FOUSSAT Paul
SANCHEZ Jean-Marc	CALABRESE Toussainte

STRUILLOU Jean-Philippe	FOULQUIER Francis
BAYONA Jacques	BENET Hervé
CARLES Marc	LEMOINE Christian

Suite à la démission de M. Jean-Philippe STRUILLOU, il convient de le remplacer au sein du SMBVA. Le Conseil Communautaire est invité à désigner un nouveau représentant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DESIGNE

Monsieur Francis FOULQUIER, délégué titulaire et Monsieur FABRESSE Didier, délégué suppléant et présente le nouveau tableau des délégués de la CCAF au SMBVA :

TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S
CHIVILO Charles	FOUSSAT Paul
SANCHEZ Jean-Marc	CALABRESE Toussainte
FOULQUIER Francis	FABRESSE Didier
BAYONA Jacques	BENET Hervé
CARLES Marc	LEMOINE Christian

DIT QU'ampliation de cet acte sera transmis à Monsieur le Président du SMBVA ;

CHARGE et DELEGUE Monsieur le Président, aux fins d'exécution de la présente.


Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Charles CHIVILO

<p>République Française Département des Pyrénées-Orientales</p> <p>Nombre de membres : Afférents au Conseil de Communauté : En exercice : Ayant pris part à la délibération : Date de la Convocation : Date d'affichage de la convocation :</p>	 <p>41 41 33 13/03/2024 13/03/2024</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES AGLY-FENOUILLEDES</p> <p><u>SEANCE DU 19 Mars 2024</u></p> <p>L'an deux mille vingt-quatre et le Mardi 19 Mars à 18 h 00, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à SAINT-PAUL DE FENOUILLET au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Charles CHIVILO, Président.</p>
<p>Présents</p>		<p>Christian LEMOINE, Toussainte CALABRESE, Agnès CARRERE, Jean-Marc SANCHEZ, Jean-Louis RAYNAUD, Christophe MALAPRADE, Virginie LEE MAEGHT, Didier FABRESSE, Béatrice LAGACHE, Jean-Pierre IZARD, Eric BOUCHADEL, Jacques BARTHES, Charles CHIVILO, Hervé BENET, Sidney HUILLET, Gilles DEULOFEU, Paul FOUSSAT, Guy CALVET, Jacques LARROCHE, Audrey GIRAUD, Anne JIMENEZ, Francis FOULQUIER, Cécile DUPUY, Jean-Luc LLANES, Christiane DURAND, Didier FOURCADE. Anthony SANDRET représenté par son suppléant David GROULT Alain BOYER représenté par sa suppléante Hélène BORTOLIN,</p>
<p>Ont donné procuration</p>		<p>Hélène CAUGANT a donné pouvoir à Didier FABRESSE, Pierre-Henri BINTEIN a donné pouvoir à Jacques BARTHES, Jacques BAYONA a donné pouvoir à Christiane DURAND et Jean-François DIAZ a donné pouvoir à Francis FOULQUIER</p>
<p>Absents excusés et non excusés</p>		<p>Claude FILLOL, Marc CARLES, Christelle ALONSO, Alexandre VILLA, Auguste BLANC, Guy NORMAND, Yvon CRAMBES et Maryse BOUSQUET</p>
<p>Secrétaire de séance</p>		<p>Gilles DEULOFEU</p>

AFFAIRE 34 ADMINISTRATION GENERALE – ORGANISMES EXTERIEURS
 Désignation d'un délégué en remplacement de M. Jean-Philippe STRUILLLOU démissionnaire au sein du Syndicat Mixte de Gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC 66)

Rapporteur : M. Charles CHIVILO, Président.

M. le Président rappelle que par délibérations du 9 juillet 2020 et du 09 février 2022 les représentants de la Communauté de Communes au sein du SPANC 66 sont les suivants :

	TITULAIRES	SUPPLEANT(E) S
ANSIGNAN	STRUILLLOU Jean-Philippe	SANDRET Anthony

CAMPOUSSY	SALES Frédéric	BOYER Alain
CARAMANY	LEMOINE Christian	ALLANIC Christian
CAUDIES-DE-F.	CALABRESE Toussainte	SANCHEZ Jean-Marc
FEILLUNS	FILLOL Claude	LEBOIS Patrice
FENOUILLET	MORIN Dominique	RINALDI Marie-Laure
FOSSE	WITTENBRINK Wolfgang	ENOCQ Julien
LANSAC	LEE MAEGHT Virginie	FLEURENCE Alexis
LATOUR-DE-France	IZARD Jean-Pierre	
LESQUERDE	CALVET Raymond	COMBES Yves
LE VIVIER	MARTINEZ Rénald	OBRECHT Nathalie
MAURY	ALONSO Christelle	CHIVILO Charles
PEZILLA-DE-CONFLENT	SOUCHE Marielle	MARIE Adrien
PLANEZES	MEGRET Benjamin	PUIG Sandrine
PRATS-DE-SOURNIA	DEULOFEU Gilles	LAIGNEL Pascale
PRUGNANES	POUDEROUX Jean-Baptiste	BINTEIN Pierre Henri
RABOUILLET	BLANC Auguste	ADMIRAT Patrick
RASIGUERES	GIORGIO Jean-Marie	RASTOUIL Michel
SAINT-ARNAC	CALVET Guy	PAROL Frédéric
SAINT-MARTIN-DE-FENOUILLET	SIRE André	COLL Joseph
SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET	BAYONA Jacques	DIAZ Jean-François
SOURNIA	CRAMBES Yvon	BOUSQUET Maryse
TRILLA	LABARRERE Lionel	MARTIGNOLES Romain
VIRA	PINEIRO Pierre	

Suite à la démission de M. Jean-Philippe STRUILLOU, il convient de le remplacer au sein du SPANC 66. Le Conseil Communautaire est invité à désigner un nouveau représentant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DESIGNE comme représentants auprès du SPANC 66 :

Commune	Civilité	Prénom	Nom	Délégué
Ansignan	Monsieur	David	GROULT	Titulaire
	Monsieur	Anthony	SANDRET	Suppléant

DIT QU'ampliation de cet acte sera transmis à Monsieur le Président du SPANC 66 ;

CHARGE et DELEGUE Monsieur le Président, aux fins d'exécution de la présente


Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Charles CHIVILO

<p>République Française Département des Pyrénées-Orientales</p> <p>Nombre de membres : Afférents au Conseil de Communauté : En exercice : Ayant pris part à la délibération : Date de la Convocation : Date d'affichage de la convocation :</p>	 <p>41 41 33 13/03/2024 13/03/2024</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES AGLY-FENOUILLEDES</p> <p><u>SEANCE DU 19 Mars 2024</u></p> <p>L'an deux mille vingt-quatre et le Mardi 19 Mars à 18 h 00, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à SAINT-PAUL DE FENOUILLET au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Charles CHIVILLO, Président.</p>
<p>Présents</p>		<p>Christian LEMOINE, Toussainte CALABRESE, Agnès CARRERE, Jean-Marc SANCHEZ, Jean-Louis RAYNAUD, Christophe MALAPRADE, Virginie LEE MAEGHT, Didier FABRESSE, Béatrice LAGACHE, Jean-Pierre IZARD, Eric BOUCHADEL, Jacques BARTHES, Charles CHIVILLO, Hervé BENET, Sidney HUILLET, Gilles DEULOFEU, Paul FOUSSAT, Guy CALVET, Jacques LARROCHE, Audrey GIRAUD, Anne JIMENEZ, Francis FOULQUIER, Cécile DUPUY, Jean-Luc LLANES, Christiane DURAND, Didier FOURCADE. Anthony SANDRET représenté par son suppléant David GROULT Alain BOYER représenté par sa suppléante Hélène BORTOLIN,</p>
<p>Ont donné procuration</p>		<p>Hélène CAUGANT a donné pouvoir à Didier FABRESSE, Pierre-Henri BINTEIN a donné pouvoir à Jacques BARTHES, Jacques BAYONA a donné pouvoir à Christiane DURAND et Jean-François DIAZ a donné pouvoir à Francis FOULQUIER</p>
<p>Absents excusés et non excusés</p>		<p>Claude FILLLOL, Marc CARLES, Christelle ALONSO, Alexandre VILLA, Auguste BLANC, Guy NORMAND, Yvon CRAMBES et Maryse BOUSQUET</p>
<p>Secrétaire de séance</p>		<p>Gilles DEULOFEU</p>

AFFAIRE 35 **PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT – MARCHES PUBLICS**
 Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises relatif à l'Appel d'Offres en vue d'opérer à une extension du réseau de chaleur depuis la chaufferie automatique vers la Résidence Autonome « Pierre Brossolette » à Saint-Paul de Fenouillet (Foyer de Logements pour Personnes Agées).

Rapporteur : M. Didier FOURCADE, Vice-Président en charge de la Commission ENERGIES RENOUVELABLES.

- VU** les Statuts de la Communauté de Communes,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code de la Commande Publique (entrée en vigueur le 1er Avril 2019) ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 28 Septembre 2016 approuvant le projet de construction d'une chaufferie automatique bois avec réseau de chaleur sur la commune de Saint Paul de Fenouillet.

Considérant la réalisation de la chaufferie automatique bois avec réseau de chaleur pour alimenter le Collège Joseph CALVET, les logements HLM « Les Cortals » et la piscine à Saint-Paul de Fenouillet ;

Considérant la volonté de la Commune de Saint-Paul de Fenouillet de raccorder la Résidence Autonome « Pierre Brossolette » à la Chaufferie bois actuellement en cours de construction, et ainsi l'extension du réseau de chaleur ;

Considérant que, le coût prévisionnel HT est évalué (Travaux, Maitrise d'œuvre, CT, CSPS, Géomètre...) à 261 948,00 € HT ;

Monsieur le Vice-Président informe le Conseil que les travaux d'extension du réseau de chaleur de Saint Paul de Fenouillet doivent faire l'objet d'une passation d'un marché public, selon les dispositions du Code de la Commande Publique.

Le Marché de travaux comportera une seule tranche et sera réparti en 2 lots, désignés ci-dessous :

Lot n°1 : SOUS STATION (hydraulique/électricité/régulation)

Lot n°2 : RESEAU DE CHALEUR

Monsieur le Vice-Président présente au Conseil le Dossier de Consultation des Entreprises servant de support au lancement de la procédure de marché public et lui demande de se prononcer.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE:

- **APPROUVE** le Dossier de Consultation des Entreprises du marché de travaux MAPA 2024 relatif à la réalisation d'une l'extension du réseau de chaleur de Saint-Paul de Fenouillet en vue du raccordement de la Résidence Autonome « Pierre Brossolette », et comprenant 2 lots mentionnés ci-dessus ;
- **DECIDE** que le mode de consultation sera le marché public de travaux à procédure adaptée ouverte ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2024,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces utiles au dossier et au lancement de la procédure.


Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Charles CHIVLO

<p>République Française Département des Pyrénées-Orientales</p> <p>Nombre de membres : Afférents au Conseil de Communauté : 41 En exercice : 41 Ayant pris part à la délibération : 33 Date de la Convocation : 13/03/2024 Date d'affichage de la convocation : 13/03/2024</p>		<p>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES AGLY-FENOUILLEDES</p> <p>SEANCE DU 19 Mars 2024</p> <p>L'an deux mille vingt-quatre et le Mardi 19 Mars à 18 h 00, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à SAINT-PAUL DE FENOUILLET au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Charles CHIVILO, Président.</p>
<p>Présents</p>		<p>Christian LEMOINE, Toussainte CALABRESE, Agnès CARRERE, Jean-Marc SANCHEZ, Jean-Louis RAYNAUD, Christophe MALAPRADE, Virginie LEE MAEGHT, Didier FABRESSE, Béatrice LAGACHE, Jean-Pierre IZARD, Eric BOUCHADEL, Jacques BARTHES, Charles CHIVILO, Hervé BENET, Sidney HUILLET, Gilles DEULOFEU, Paul FOUSSAT, Guy CALVET, Jacques LARROCHE, Audrey GIRAUD, Anne JIMENEZ, Francis FOULQUIER, Cécile DUPUY, Jean-Luc LLANES, Christiane DURAND, Didier FOURCADE. Anthony SANDRET représenté par son suppléant David GROULT Alain BOYER représenté par sa suppléante Hélène BORTOLIN,</p>
<p>Ont donné procuration</p>		<p>Hélène CAUGANT a donné pouvoir à Didier FABRESSE, Pierre-Henri BINTEIN a donné pouvoir à Jacques BARTHES, Jacques BAYONA a donné pouvoir à Christiane DURAND et Jean-François DIAZ a donné pouvoir à Francis FOULQUIER</p>
<p>Absents excusés et non excusés</p>		<p>Claude FILLOL, Marc CARLES, Christelle ALONSO, Alexandre VILLA, Auguste BLANC, Guy NORMAND, Yvon CRAMBES et Maryse BOUSQUET</p>
<p>Secrétaire de séance</p>		<p>Gilles DEULOFEU</p>

AFFAIRE 36 **URBANISME - FINANCES**
 Approbation de la Convention 2024-2025 entre l'Agence d'Urbanisme Catalane et la Communauté de communes Agly-Fenouillèdes

Rapporteur : M. Charles CHIVILO, Président.

- VU** les Statuts de la Communauté de Communes,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la délibération N°16 du 05 Avril 2019 approuvant la Convention d'Etude N°01 (2017-2020) entre l'Agence d'Urbanisme Catalane et la Communauté de Communes dans le cadre de la réalisation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal PLUi 2017-2020.
- VU** l'Arrêté Préfectoral N° PREF/DCL/BCLAI/2019178-0001 du 27 Juin 2019 autorisant le retrait des Communes de CAMPOUSSY et de SOURNIA de la Communauté de

Communes Conflent-Canigó et leur adhésion à la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes au 1^{er} Janvier 2020,

VU la délibération n°11 du 14 novembre 2019 approuvant l'Avenant N°01 2019-2020 entre l'Agence d'Urbanisme Catalane et la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes,

VU la délibération n°18 du 30 septembre 2020 approuvant l'Avenant N°02 2019-2020 entre l'Agence d'Urbanisme Catalane et la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes,

VU la délibération n°06 du 07 juillet 2022 approuvant l'Avenant N°03 2022-2023 entre l'Agence d'Urbanisme Catalane et la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes,

Monsieur le Président informe le Conseil que la convention qui lie la Communauté de communes à l'Agence d'Urbanisme Catalane, qui participe à l'élaboration du PLUi, est arrivée à échéance. Ainsi, il est nécessaire de prévoir une nouvelle convention avec l'Agence d'Urbanisme Catalane (AURCA) pour poursuivre la phase technique du PLUi. La présente convention a pour objet de préciser une nouvelle durée, le domaine de collaboration et les nouvelles modalités de paiement de la subvention spécifique à l'AURCA pour les années civiles 2024 et 2025.

Monsieur le Président précise que le montant total de la convention 2024-2025 s'élève à 102 000 € dont 81 000€ à verser avant le 30 octobre 2024.

Ainsi, Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire d'inscrire au budget 2024 une prévision complémentaire de 36 000€, étant donné que les restes à réaliser du budget 2023 pour l'élaboration du PLUi représentent 45 000€.

Monsieur le Président rappelle qu'un contrat en quasi-régie devra être établi pour la constitution du dossier final en phase d'approbation du PLUi prévue en 2025 (estimatif : 40 000€).

Monsieur le Président donne lecture de la convention et demande au Conseil de se prononcer sur celle-ci.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE:

AUTORISE le Président à signer la convention 2024-2025 entre l'Agence d'Urbanisme Catalane et la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes pour un montant de 102 000 € ;

AUTORISE le Président à demander les subventions relatives à ce dossier ;

DIT que les dépenses afférentes à cet avenant seront inscrites au budget, au CHAPITRE 20, article 202 (Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre) en Section d'Investissement, Dépenses ;

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Charles CHIVILO